

LICENCES SELECTIVES



INSCRIPTIONS EN 1^{ERE} ANNEE DE LICENCE (L1) - Année universitaire 2017/2018

1. Sur APB

Domaine : Licence Droit-Economie-Gestion	Mention : Sciences sociales	Parcours : Sciences Economiques et Politique
Domaine : Licence Droit-Economie-Gestion	Mention : Droit	Parcours : Droit Public et Science Politique
Domaine : Licence Arts-Lettres-Langues	Mention : Langues Etrangères Appliquées	
<i>(filières éligibles aux bourses du CROUS)</i>		

Comment procéder ? 4 étapes

Entre le 20 janvier 2017 et le 20 mars 2017	S'inscrire sur APB et mettre la ou les licences de l'Institut Catholique de Paris dans vos vœux. Vous devez avoir impérativement confirmé vos candidatures avant le 20 mars ; ce qui n'est pas confirmé est annulé. Avant de confirmer, vérifiez bien que vous n'avez pas fait d'erreurs : votre liste est définitive.
Avant le 2 avril 2017	Vous contrôlez et/ou complétez les informations concernant votre scolarité actuelle (établissement, série, classe, spécialité, langues vivantes...). Si vous constatez une anomalie, veuillez vous adresser directement à votre établissement, lorsque vous n'avez pas la main pour la corriger. De nombreux établissements effectuent une remontée complète des bulletins de leurs élèves (bulletins de Première, du 1^{er} et du 2^d trimestres de Terminale, etc : dans ce cas, ces informations sont inscrites sur APB au plus tard le 26 mars. Si votre établissement ne procède pas encore à cette remontée automatique des bulletins, vous devrez en effectuer la saisie vous-même. NB : Les éléments saisis dans votre dossier étant électroniques, tout document original pourra vous être demandé par l'ICP lors de votre inscription administrative pour vérification.

Entre le 20 mars et le 31 mai 2017	Vous avez jusqu'au 31 mai 2017 pour classer définitivement vos vœux sur APB et indiquer en 1^{er} vœu la licence de votre choix. Vous pouvez modifier le classement de vos demandes de formations par ORDRE DE PREFERENCE en fonction de vos souhaits, de votre projet de poursuite d'études, de votre projet professionnel. Les établissements demandés n'ont, à aucun moment, connaissance de votre liste ordonnée de vœux. Passé le 31 mai 2017, votre classement devient définitif et ne peut plus être modifié.
8 juin, 26 juin et 14 juillet 2017 : les trois phases d'admission	Suivre les phases d'admission sur APB L'affectation des places est effectuée par APB en trois phases successives : lorsque vous aurez reçu une offre de place dans une de nos filières et que vous aurez confirmé par un « oui définitif » sur le système APB, alors l'Institut Catholique de Paris vous adressera un courriel vous invitant à vous inscrire en ligne sur notre portail d'inscription. Ces courriels sont envoyés entre le 15 juin et le 21 juillet 2017.

2. Hors APB

Licence Histoire Parcours Histoire – Science Politique Licence Information et Communication parcours Humanités et diversité des langages	Les dossiers de candidatures sont à télécharger sur notre site www.icp.fr, par l'onglet « Admission » de la licence recherchée (Astuce : utilisez le moteur de recherche sur la page d'accueil icp.fr) et à renvoyer avant le 7 avril 2017. Vous pouvez aussi nous contacter en écrivant à lettres@icp.fr en précisant l'intitulé de la licence dans l'objet du courriel ou en téléphonant au 01.44.39.84.83 (Histoire-Science politique) ou au 01.70.64.14.26 (Information-Communication).
APES-Etudes Européennes (filière non éligible aux bourses du CROUS) PREPA IEP Annuelle Intensive (filière non éligible aux bourses du CROUS)	Les dossiers de candidatures sont à télécharger sur notre site www.icp.fr par l'onglet « Admission » du cursus (astuce : utilisez le moteur de recherche sur la page d'accueil icp.fr) et à renvoyer avant le 3 avril 2017 à prepas@icp.fr Pour tout renseignement complémentaire contacter : prepas@icp.fr ou 01.44.39.52.88

Pour toute information complémentaire, nous sommes à votre disposition :

Secrétariat Universitaire, 19 rue d'Assas 75006 Paris – Bâtiment Branly

lundi – mardi – jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h45

mercredi – vendredi de 9h à 12h30

Courriel : secretariat.universitaire@icp.fr

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique